



Estimation des quantités récoltables d'if du Canada dans les forêts du domaine de l'État à compter du 1^{er} avril 2018

Contexte

Plusieurs entreprises œuvrant dans le domaine pharmaceutique ont fait part au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'un intérêt à l'égard de l'if du Canada (*Taxus canadensis Marshall.*) en vue de la production de médicaments. Cet intérêt a amené le MFFP à ajouter une nouvelle catégorie d'usines pour ce type de produit dans la réglementation. Il a également établi des conditions relatives à la récolte ainsi qu'une tarification spécifique pour l'if du Canada.

Afin d'être en mesure de répondre de manière durable aux demandes d'approvisionnement en if du Canada en provenance des forêts du domaine de l'État, le Ministre a besoin de connaître le volume d'if dont la récolte pourrait être autorisée annuellement dans chacune des unités d'aménagement (UA) du Québec.

Actualisation des quantités récoltables

Une évaluation des quantités récoltables d'if du Canada avait été réalisée en 2005, puis mise à jour par le Forestier en chef en 2013¹. La délimitation des UA ayant changé depuis, une mise à jour du niveau de récolte a été effectuée pour tenir compte des unités d'aménagement qui seront en vigueur au 1^{er} avril 2018.

Il est à noter que les éléments généraux, les données à la base de l'évaluation et les résultats globaux demeurent les mêmes que lors de l'évaluation de 2013 étant donné qu'il n'y a pas de nouvelles connaissances, tant sur la productivité de l'arbuste que dans la gestion de sa récolte.

Résultat

Au global, la récolte possible de l'if du Canada provenant des unités d'aménagement demeure établie à 6 515 tonnes métriques vertes annuellement. Les résultats pour chaque unité d'aménagement et applicables à compter du 1^{er} avril 2018 sont présentés à l'annexe suivante.

Louis Pelletier, ing.f.
Forestier en chef
Le 2 septembre 2017

¹ http://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2013/07/Fiche_avis_IF_Canada1.pdf

ANNEXE

Régions	Unités d'aménagement	Masse verte (tmv / an)	Total (tmv / an)	Régions	Unités d'aménagement	Masse verte (tmv / an)	Total (tmv / an)		
Bas-Saint-Laurent (01)	011-71	65	230	Nord-du-Québec (10)	026-61	1	125		
	012-72	165			026-62	2			
Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	023-71	350	1 363		026-63	0			
	024-71	444			026-64	2			
	025-71	299			026-65	1			
	027-51	270			026-66	1			
Capitale-Nationale (03)	031-71	83	216		085-51	54			
	031-53	12			085-62	1			
	033-51	121			086-52	8			
Mauricie (04)	026-51	2	823		086-63	4			
	041-51	474			086-64	4			
	042-51	174			086-65	6			
	043-51	27			086-66	3			
	043-52	145			087-51	25			
Estrie (05)	051-51	11	11	087-62	2				
Outaouais (07)	071-51	30	689	087-63	6				
	071-52	104		087-64	7				
	072-51	29		Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	111-61	195	436		
	073-51	94			112-62	156			
	073-52	151			112-63	85			
	Abitibi-Témiscamingue (08)	074-51		281	934	Chaudières-Appalaches (12)	034-51	18	50
081-51		54	035-71	32					
081-52		202	Lanaudière (14)	062-71		363	363		
082-51		223		Laurentides (15)		061-51		45	438
083-51		281				064-52		48	
084-51		88	064-71			345			
Côte-Nord (09)		084-62	9	839		Total provincial			6 515
	086-51	77							
	093-51	310							
	093-52	1							
	094-51	99							
	094-52	3							
	095-51	9							
097-51	417								

Valeurs en tonnes métriques vertes